

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 11 DECEMBRE 2015

Le Président, M. B. LEGAST, ouvre la séance à 19h15 avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel – 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2015 – 3. Préavis n°9/2015 – Concernant la cession gratuite des actions Télé-Dôle SA et le transfert du cautionnement de la Loi cantonale sur le développement économique des régions (LDER) dans sa totalité au Conseil régional du district de Nyon – 4. Préavis n°10/2015 – Relatif à une demande de crédit d'étude de coût de CHF 141'000.00 afin de définir le coût de réalisation de la transformation de l'auberge communale, la création de 5 chambres d'hôtel et de 3 appartements – 5. Préavis n°11/2015 – Concernant le budget communal 2016 – 6. Mention des préavis à venir – 7. Communications du Président – 8. Communications de la Municipalité – 9. Propositions individuelles et divers.

Le Président modifie l'ordre du jour en ajoutant, après les préavis, un point destiné à la Commission de Sylviculture qui présente un rapport de ses activités en 2015.

1. Appel

35 Conseillers présents, 9 Conseillers excusés et 1 Conseiller absent.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 28 octobre 2015

Le procès-verbal de la séance du 28 octobre 2015 est **approuvé par 32 oui et 2 abstentions**.

3. Préavis n°9/2015 – Concernant la cession gratuite des actions Télé-Dôle SA et le transfert du cautionnement de la Loi cantonale sur le développement économique des régions (LDER) dans sa totalité au Conseil régional du district de Nyon

M. le Syndic rappelle que la Commune de Trélex détient 273 actions Télé-Dôle SA qui représentent CHF 27'300.00. La Municipalité propose à l'assemblée de céder ses actions au Conseil régional qui va créer une nouvelle société anonyme afin de gérer les infrastructures touristiques du Massif de la Dôle ; une solution est recherchée pour intégrer également les équipements touristiques d'autres communes du Jura suisse (St-Cergue et St-Georges, par exemple), voire même d'étudier une possibilité de collaboration transfrontalière. Il estime que cette cession d'actions est une opportunité pour notre Commune (représentée par deux voix au sein du Conseil régional) de participer au développement touristique de notre région.

Il explique que le Canton a demandé à la direction du Nyon-St-Cergue (NStCM) de se retirer de la gestion de Télé-Dôle SA à l'issue de la saison 2015-2016 et que Télé-Dôle SA devienne une société d'équipements touristiques qui confierait, par contrat, l'exploitation du domaine de la Dôle à une nouvelle société nommée Sogestar qui entrerait en fonction dès le début de la nouvelle saison ; les contrats avec Sogestar sont actuellement en phase de finalisation. Il

précise que les remontées mécaniques restent propriétés de Télé-Dôle SA, société gérée par le Conseil régional (en l'occurrence par les communes qui le composent).

M. le Syndic est convaincu qu'en cédant ses actions au Conseil régional une chance est donnée à notre Commune de participer au développement touristique du Massif de la Dôle et recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. F. VAUTIER, président de la Commission des Finances, rapporte que ce préavis a été discuté dans les détails et que les nombreuses questions portant sur le financement de la saison 2015-2016, sur le financement futur des infrastructures, sur la conséquence du transfert du cautionnement de la Commune au Conseil régional et sur le traitement prévu dans le futur pour les petits porteurs d'actions ont reçu des réponses satisfaisantes. Il précise que la cession des actions ne signifie nullement que notre Commune ne puisse plus être appelée, via le Conseil régional, à apporter un soutien financier ; il ajoute également que notre Commune, même après la remise des actions, reste solidaire du cautionnement du prêt LDER pour un montant de CHF 47'638.00 (prêt LDER accordé en 2006 de CHF 3'139'000.00, cautionné par 31 communes et Régionyon). Il recommande néanmoins à l'assemblée d'accepter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. J.-R. AEBI demande si la société du Nyon-St-Cergue, également en possession d'actions, va les céder au Conseil régional. M. le Syndic répond que la société du Nyon-St-Cergue, au même titre que les autres actionnaires, devrait céder gracieusement ses actions au Conseil régional. Il précise que cette société n'a jamais été cautionnaire.

M. P.-A. GRAEMIGER demande si des prévisions d'investissements futurs ont été étudiées, pour l'entretien du matériel, par exemple. M. le Syndic répond que la nouvelle société d'exploitation aura pour charge de trouver un financement pour des investissements futurs, assurément via le Conseil régional. Il ajoute que des subventions cantonales et fédérales pourraient être obtenues plus facilement par le Conseil régional qui représente un réel intérêt régional ; des investisseurs publics ou privés (suisse et/ou français) pourraient également être intéressés.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande à l'assemblée de voter : **le préavis n°9/2015 est accepté par 33 oui et une abstention.**

4. Préavis n°10/2015 – Relatif à une demande de crédit d'étude de coût de CHF 141'000.00 afin de définir le coût de réalisation de la transformation de l'auberge communale, la création de 5 chambres d'hôtel et de 3 appartements

M. Y. RAVENEL rappelle les diverses étapes franchies pour réaliser ce projet et mentionne le premier préavis n°4/2015, accepté par le Conseil communal en juin 2015, pour une demande de crédit d'étude de CHF 215'000.00, concernant la rénovation de l'auberge communale et la création de chambres d'hôtel. Ce crédit a permis à la Municipalité, avec l'aide de Gastroconsult SA (entreprise de fiduciaire et de conseil dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie), d'établir un programme précis des tâches souhaitées, transmis à l'architecte pour l'élaboration des plans. L'atelier d'architecture Jean-Claude Vuffray SA a, dans un premier temps, effectué des croquis qui ont été présentés aux Commissions de Construction/Urbanisme et des Finances, lesquelles ont donné leur accord de principe. Cette procédure a permis à l'architecte de fournir un avant-projet définitif des plans que M. Y. RAVENEL présente ce soir, à l'écran, de manière très détaillée.

Il précise que le crédit de CHF 141'000.00 va permettre de lancer les soumissions et, lorsque ces dernières seront rentrées, le coût global du projet sera défini et permettra de calculer précisément le crédit de construction. Il prévoit de présenter à l'assemblée cette demande de crédit de construction en avril 2016 ; les travaux pourraient débuter à l'automne 2016 et se terminer au printemps 2018. Il estime que ce projet, équilibré et cohérent, correspond aux objectifs de la Municipalité et encourage l'assemblée à accepter ce préavis.

M. W. REUST, président de la Commission Construction/Urbanisme, indique que les croquis de cette transformation ont été étudiés en détail par la Commission qui a donné son accord de principe pour la poursuite des études de coût. Il souhaite que les travaux puissent commencer dès le mois d'août prochain afin de limiter la durée de fermeture de l'auberge. Il recommande à l'assemblée d'accepter ce préavis.

M. F. VAUTIER, président de la Commission des Finances, rapporte que ladite Commission a étudié de manière détaillée l'ensemble du projet et plus particulièrement les frais d'architecte et d'honoraires divers afin de déterminer le montant qu'ils représentent par rapport aux coûts globaux estimés. Pour le crédit de construction, il souhaite que la Municipalité engage des négociations serrées envers les soumissionnaires pour profiter d'un marché des constructions à la baisse. Il suggère de faire appel à un architecte d'intérieur pour les aménagements du café-restaurant et des chambres d'hôtel afin de les rendre plus attractifs sur le plan commercial. Il souligne que les plans présentés pourraient encore subir quelques petites modifications, sans augmentation du budget prévu. Il invite l'assemblée à adopter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion.

M. P. MEIER estime que le projet général est bien conçu et recommande à l'assemblée d'accepter le préavis. Toutefois, il souhaite qu'une attention toute particulière soit consacrée à la partie « auberge » pour que le futur tenancier possède un outil de travail performant et de conception actuelle, afin d'attirer une clientèle villageoise et régionale toujours plus exigeante. Il adhère à l'idée de donner mandat à un architecte spécialisé dans le domaine de la restauration, compris dans le budget actuel. Il admet que la partie « hôtellerie » est réussie, mais propose de remplacer les baignoires dans les salles de bain par des douches spacieuses.

M. P.-A. GRAEMIGER demande comment la Municipalité compte amortir le crédit de cette rénovation et si la rentabilité de l'auberge a été étudiée. M. Y. RAVENEL répond qu'une estimation a été réalisée en demandant à la régie Rytz & Cie SA de calculer les montants que représenteraient les loyers des appartements et à Gastroconsult SA pour la location de l'auberge ; la somme d'environ CHF 150'000.00 par an lui a été communiquée oralement ; la location des chambres d'hôtel est une tâche dévolue au tenancier de l'auberge et non à la Commune.

M. D. AUBERT remarque que l'assemblée doit se prononcer ce soir sur le crédit d'étude de coût de cette rénovation alors que le projet n'a pas encore été mis à l'enquête et qu'il pourrait susciter des oppositions ; si la levée d'éventuelles oppositions s'avérait compliquée et longue (plusieurs mois, voire années), le début des travaux devrait être reporté ; l'étude de coût devrait alors être révisée. Compte tenu de cette éventualité, les CHF 141'000.00 seraient-ils dépensés à bon escient ? M. Y. RAVENEL répond que les deux crédits d'études demandés permettent à l'assemblée de prendre connaissance du projet et de se prononcer avant la mise à l'enquête officielle. La Municipalité en a décidé ainsi par souci de transparence envers le Conseil communal. Il est conscient que des oppositions pourraient être déposées ; elles seraient traitées et levées, impliquant peut-être certaines modifications, mais il est convaincu

qu'elles ne remettraient pas en question la globalité du projet. A son avis, le crédit d'étude demandé ce soir permet de définir avec précision le coût de cette rénovation et sera dépensé utilement.

Mme P. AUDETAT demande pourquoi les appartements sont orientés côté route plutôt que côté jardin. M. Y. RAVENEL répond que l'accès totalement indépendant par rapport à l'auberge a déterminé l'emplacement de ces appartements ; de plus, la terrasse du restaurant, surtout l'été, cause d'importantes nuisances sonores côté jardin ; la poutraison du toit a également joué un rôle déterminant pour le positionnement de ces locaux.

M. S. WENGER souhaite savoir ce qu'il advient de la Ferme Paul et dans quels délais une décision pourrait être prise à son sujet. M. Y. RAVENEL répond qu'à l'heure actuelle aucune idée précise n'est à l'ordre du jour pour ce bâtiment.

Mme P. DELAFONTAINE demande si la Municipalité prévoit d'augmenter les places de parc destinées à l'auberge. M. Y. RAVENEL répond que quelques places supplémentaires seront disponibles le long de la route de Gingins, lorsque le plan de quartier sera finalisé, au sous-sol du bâtiment de la petite enfance et sur le parking de l'Eglise.

La parole n'étant plus demandée, le Président passe au vote : **le préavis n°10/2015 est accepté par 32 oui et 2 abstentions.**

5. Préavis n°11/2015 – Concernant le budget communal 2016

M. P. HOFMANN précise que chaque Conseiller a reçu, en annexes au préavis, le budget par ordre administratif (budget 2016, budget 2015, comptes 2014), un tableau comparatif des charges et des revenus (budget 2016, budget 2015, comptes 2014), ainsi qu'un tableau des investissements terminés, en cours et à venir (non soumis au vote).

Il communique que le budget 2016 présente un excédent de charges de CHF 722'900.00, après avoir augmenté le taux d'impôt communal de 4 points lors du Conseil du 28 octobre dernier (taux actuel à 57 centimes pour 2016) et en ne modifiant pas le poste qui concerne l'auberge (au cas où le préavis n°10/2015 n'aurait pas été accepté ce soir ou reporté à une date ultérieure).

Il rappelle que la péréquation et la facture sociale représentent environ 75% des revenus fiscaux annuels encaissés par notre Commune.

Il informe que les rentrées fiscales 2015 n'ont pas atteint le montant escompté (situation causée par le départ de contribuables fortunés) et ont donc été adaptées. Il ajoute que le poste « impôt sur le revenu » ne montre pas de montants définitifs car il ne représente que les paiements d'acomptes. Il précise que les rentrées fiscales et conjoncturelles, figurant au budget 2016, sont calculées sur les revenus encaissés en 2014 (puisque le calcul pour la péréquation et la facture sociale 2016 est basé sur les montants de 2014). Il souligne encore deux augmentations importantes (par rapport aux comptes 2014) : celle du fonds de péréquation horizontal de CHF 83'000.00 et celle de la sécurité sociale de CHF 386'000.00. Il conclut en mentionnant que les écarts significatifs, par rapport au budget 2015, sont cités et commentés dans le texte du préavis et invite l'assemblée à accepter le budget 2016 tel que présenté.

M. F. VAUTIER, président de la Commission des Finances, rapporte que le budget a été examiné dans les détails par ladite Commission ; quelques modifications ont été apportées aux

montants et aux commentaires concernant le service social et la période de prélèvement des loyers pour l'auberge. Une précision a été demandée au sujet de l'augmentation des vacances de la Municipalité pour la nouvelle législature qui apparaît déjà dans le budget 2016 ; ce changement fera l'objet d'un préavis qui devra être accepté par le Conseil communal. Une explication a également été obtenue au sujet du calcul de la taxe de séjour. Il recommande à l'assemblée d'adopter le budget 2016 tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. J.-R. AEBI demande pourquoi la rubrique 18 intitulée « Nyon-St-Cergue et Conseil régional » ne comporte aucun montant dans le budget 2016. M. le Syndic répond que ce poste représentait la participation des communes aux transports régionaux, pour une durée de cinq ans (période terminée en 2015).

Mme P. AUDETAT a constaté, dans le budget 2016, une augmentation du montant de la taxe forfaitaire pour les déchets, alors qu'en 2014, lors de l'examen des comptes, il avait été envisagé de baisser cette taxe. Elle souhaite une explication à ce sujet. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD répond que ce poste comporte encore quelques incertitudes par rapport aux montants que représentent la taxe aux sacs et l'exonération de la taxe pour les étudiants et les jeunes en formation ; le montant indiqué dans le budget 2016, est une mesure de précaution en attendant de boucler les comptes définitifs mais ne signifie pas que la taxe forfaitaire devrait subir une augmentation à l'avenir.

M. J.-R. AEBI demande si le poste 430.3180 intitulé « Routes : honoraires et prestations de service (neige, etc.) » fait l'objet d'un nouveau contrat. M. P. HOFMANN répond qu'aucun nouveau contrat n'est envisagé ; depuis plusieurs années notre Commune a chargé l'entreprise Mathieu Ruchat de Nyon d'assurer le déneigement communal à un prix forfaitaire de base et, selon les besoins, un service sur appel a été mis en place. Il ajoute que le montant de CHF 45'000.00 comprend CHF 15'000.00 pour le Canton qui déblaie également certains axes communaux et cantonaux. Mme O. ROCHAT-JEANMONOD précise que ce poste comporte une part aléatoire puisqu'en 2014 le montant du contrat de base a suffi mais qu'en 2015, la neige a été plus abondante et les interventions plus nombreuses, ce qui a augmenté la facture finale.

La parole n'étant plus demandée, le Président demande à l'assemblée de voter : **le préavis n°11/2015 est accepté à l'unanimité.**

6. Rapport de la Commission de Sylviculture

M. O. MONTAGUTI mentionne que les membres du Conseil ont reçu un exemplaire de ce rapport établi à la suite d'une rencontre, sur l'emplacement de la future gravière prévue dans la forêt du Bois-de-Bamp, des membres de ladite Commission avec M. P. HOFMANN, en charge du dicastère des forêts et M. F. MATHEY, garde-forestier ; ce dernier a précisé que l'exploitation de cette gravière se déroulera sur une période de quatre à cinq ans mais que la reconstitution du milieu naturel, après travaux, gommara les traces de l'activité humaine sur ce site. Le garde-forestier a également expliqué en détail le plan de gestion forestière (2012-2026) qui définit les objectifs d'exploitation des forêts dans le cadre prévu par le plan directeur forestier établi par le Canton. Au nom de la Commission de Sylviculture, M. O. MONTAGUTI rapporte que la gestion des ressources sylvicoles est effectuée au mieux des intérêts de notre Commune et remercie les participants présents à cette réunion.

7. Mention des préavis à venir

M. le Syndic annonce un préavis concernant la révision du Règlement du personnel lors du Conseil du printemps 2016.

8. Communications du Président

Le Président communique les dates des séances du Conseil communal en 2016 :

- Mardi 8 mars 2016
- Jeudi 28 avril 2016 (séance de réserve)
- Mardi 14 juin 2016 (dernier Conseil de la législature en cours)
- Mardi 28 juin 2016, à 19h00, installation et assermentation de la nouvelle Municipalité et du nouveau Conseil communal par Mme le Préfet
- Jeudi 29 septembre 2016
- Lundi 31 octobre 2016
- Vendredi 9 décembre 2016.

Il rappelle que le 28 février 2016 auront lieu les élections de la Municipalité et du Conseil communal (1^{er} tour) et que les listes d'inscriptions pour la nouvelle législature sont à disposition à la fin de cette séance ; il encourage vivement les membres présents à s'inscrire. Il lance un appel aux scrutateurs volontaires qui souhaiteraient renforcer l'équipe du dépouillement, le dimanche 28 février prochain et souhaite de bonnes fêtes à tous, avec ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

9. Communications de la Municipalité

M. le Syndic remercie l'assemblée d'avoir accepté le préavis n°9/2015 et l'informe qu'une sortie du Conseil communal est prévue en juin prochain ; il invite les membres du Conseil à lui communiquer des propositions pour cette journée. Il remercie également ses collègues de la Municipalité, le Président du Conseil, la boursière et tous les collaborateurs qui travaillent tout au long de l'année à la bonne marche de notre Commune et souhaite à chacun de bonnes fêtes.

M. Y. RAVENEL remercie les membres du Conseil d'avoir adopté le préavis n°10/2015 qui permet d'aller de l'avant avec le projet de rénovation de l'auberge ; il apprécie l'esprit constructif des débats dont ont fait preuve les deux Commissions (Construction/Urbanisme et Finances). Il informe que les travaux de rénovation de la salle polyvalente et de la Farandole sont terminés. Il remercie l'assemblée de sa confiance et lui souhaite de joyeuses fêtes et ses meilleurs vœux pour 2016.

Mme O. ROCHAT-JEANMONOD communique que la commune de Gingins a accepté le préavis concernant la déchèterie, ce qui va permettre de commencer les travaux au printemps et d'envisager que ce site soit remis à neuf et opérationnel à la fin de cette législature. Au sujet des routes, elle informe que certains tronçons communaux ont déjà été réparés ; à cause des intempéries, une pause est nécessaire mais les travaux reprendront à partir du 15 février 2016 ; il est prévu de fermer la route de Genolier (seuls les riverains seront autorisés à l'emprunter) et une déviation est à l'étude ; la fin des remises en état des voies de circulation est prévue également pour fin juin. Elle remercie les Conseillères et Conseillers de leur investissement au sein du Conseil communal et souhaite à chacun de très bonnes fêtes.

M. J. MARTIN transmet aux membres du Conseil et à leurs familles ses bons vœux pour 2016 et leur souhaite de belles fêtes de fin d'année.

M. P. HOFMANN remercie l'assemblée d'avoir accepté les préavis présentés tout au long de l'année et de la confiance accordée à la boursière qui accomplit un excellent travail. A tous il souhaite ses bons vœux pour une bonne et heureuse année 2016.

10. Propositions individuelles et divers

M. R. CORINO a entendu dire qu'une entreprise française a posé des fenêtres isolantes à la salle polyvalente ou à la Farandole ; il demande pourquoi ce travail n'a pas été confié à une entreprise suisse. M. Y. RAVENEL garantit que ces travaux ont été réalisés par une entreprise suisse.

M. P. MEIER a constaté que la porte d'entrée de la salle polyvalente n'a pas été remplacée et laisse passer des courants froids. Il demande s'il est possible de remédier à cet inconvénient. M. Y. RAVENEL répond qu'effectivement cette porte n'a pas été changée ; il en prend note et fera le nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie l'assemblée de son active participation et clôt la séance à 20h45.

Le Président
Baudouin LEGAST

La secrétaire
Francine MEYSTRE

Trélex, le 19 janvier 2016